



Conseil suite à accident materiel (materiel public)

Par **Ralfy**, le **13/04/2008** à **18:04**

Bonjour,
Je vient vers vous afin de savoir ce qui est le mieux à faire dans ma situation.
Je vous explique les faits :
Il y'a une semaine, un amis m'a confié sa voiture afin de la ramen  , il   tait environ 3h30 du matin et j'avais travaill   toute la journ  e, je pensai pas   tre fatigu   au point de ne pas pouvoir ramen   la voiture mais il semble que si...
Avant d'aborder un petit rond point (env 5m de large avec 4 panneaux de signalisation dessus), je me suis assoupi une fraction de seconde et quand je relevai la t  te j'  tais d  j au niveau du rond point, je n'ai pas eu le temps de freiner et je suis pass   par dessus en arrachant deux panneaux. J'ai arr  t   le v  hicule juste apr  s, puis je l'ai gar   quelques m  tres plus loin. Au vu des d  g  ts qui me semblaient important sur la voiture, j'ai pr  f  r   rentrer    pied.
Le lendemain une amende   tait pos  e sur le pare-brise pour stationnement sur trottoir, je me suis acquitt   de cet amende d  s le lendemain.
Mon ami n'a pas d  clar   l'accident    son assurance, nous avons convenu que je paierai les d  g  ts mat  riel.
Hors il a re  u avant-hier une convocation de la police municipale lui demandant de se pr  senter avec les papiers du v  hicule dans une semaine et demie.
Je me demande ce que moi et mon ami risquons sachant qu'il y'avait deux panneaux d'arrach   et que nous n'avons rien d  clar  . Aucun autre v  hicule n'a   t   impliqu  , seulement les 2 panneaux.
Je pr  cise que je suis jeune conducteur tout comme mon ami.
Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **16/04/2008**    **20:25**

Bonjour
vous risquez de devoir rembourser les r  parations ou le renouvellement des panneaux de signalisation et une amende de 4  me classe pour non ma  trise de votre

véhicule.rnrnToutefois il appartient au ministère public de démontrer que vous êtes l'auteur de la détérioration. A défaut de témoignage ou d'aveux de la part d'un des protagonistes ou d'investigations complémentaires il apparaît fort peu probable qu'une telle démonstration soit faites.rnrnRestant à votre disposition